

PLAN D' ACTIONS ITI du TERRITOIRE - Programmation 2021-2027

Conditions d'éligibilité

Axe	Objectif spécifique	Action (DOMO)	Montants et éligibilité
OP 2 Une région plus verte	2.1 - Favoriser l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre	Rénovation du patrimoine public communal et intercommunal (voir fiche DOMO)	minimum 50% d'économie ou consommation < 110 kWh/an nécessité d'un audit Montant FEDER : entre 30 et 50% avec minimum 100 000 € de FEDER sur travaux de dépenses énergétiques (pas études)
	2.2 - Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables conformément à la directive sur les énergies renouvelables UE 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés	Projets de production d'énergie renouvelable (voir fiche DOMO)	Eligibilité : dimension innovante énergies renouvelables : autoconsommation (pas revente) Montant FEDER : entre 20 et 50% avec minimum 200 000 €
	2.3 - Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents en dehors du RTE-E	(voir fiche DOMO)	réseaux intelligents (gestion à distance, différenciation selon les horaires de la journée, etc.) Montant FEDER : entre 20 et 50% avec minimum 200 000 € de FEDER
	2.4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience prenant en compte des approches fondées sur l'écosystème	Réduire la vulnérabilité des populations et des entreprises face aux inondations et submersions marines (voir fiche DOMO)	Montant FEDER : entre 20 et 50% avec minimum 50 000 € de FEDER
	2.5 - Promouvoir l'accès à l'eau et prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau	(voir fiche DOMO)	Montant FEDER : entre 20 et 50% avec minimum 50 000 € de FEDER
	2.6 - Favoriser la transition vers une économie circulaire et économe en ressources	Soutien au développement de l'économie circulaire en Pays de la Loire (voir fiche DOMO)	soumis à un régime d'aides d'Etat étudier le caractère innovant Montant FEDER : entre 20 et 50% avec minimum 50 000 € ou 100 000 € de FEDER
	2.7 - Renforcer la protection de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes y compris dans les zones urbaines, et réduire la pollution	Préserver et valoriser la biodiversité pour mieux investir dans le capital naturel ligérien (voir fiche DOMO)	Montant FEDER : entre 20 et 50% avec minimum 50 000 € de FEDER
	2.8 - Favoriser la mobilité urbaine multimodale durable dans le cadre de la transition vers une économie neutre en carbone	Développer les mobilités innovantes (voir fiche DOMO)	Liaisons cyclables : pistes en site propre uniquement Montant FEDER : entre 20 et 40% avec minimum 80 000 € ou 150 000 € de FEDER
OP 5 Une région plus proche des citoyens	5.1 - Promouvoir le développement social, économique, environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines		Montant FEDER : entre 20 et 50% avec minimum 150 000 € de FEDER